

# PROCES VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LUTRY

Séance du lundi 30 avril 2018  
Présidence de M. Olivier Rodieux

La séance est convoquée à 20h00.  
Y compris le Président, 69 Conseillères et Conseillers répondent à l'appel.

Excusés: Mmes Prune Aguet, Sylvie Blanc, Magali Burdet, Nathalie Marguerat  
MM. Andréas Bohren, Charles Chappuis, Laurent Fouvy, Bruno Gregoir,  
Axel Kuonen, Jean-Samuel Leuba, Philippe Sandoz, Philippe Sordet, Rémy  
Sulzer, Karim Valente, Marc-Eric Wirth  
Absent : M. Philippe Martin

Le quorum étant atteint, le **Président** déclare la séance ouverte et implore la bénédiction divine sur les travaux de l'assemblée.

## ORDRE DU JOUR

Le point 1 devient assermentation de deux nouveaux conseillers. La numérotation des points suivants est modifiée en conséquence.  
L'ordre du jour modifié est accepté à l'unanimité.

### 1. ASSERMENTATION DE DEUX NOUVEAUX CONSEILLERS

**M. Yorick Delaunay**, du groupe des verts, domicilié au chemin de la Sapelle 15, qui remplace M. Denis Richter, démissionnaire, est assermenté.  
**M. Xavier Tarin**, du groupe PLR, domicilié à la route de la Conversion 191, qui remplace M. Michel Duruz, démissionnaire, est assermenté.

### 2. ADOPTION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 12 MARS 2018

**M. Guy Wolfensberger** pense qu'il y a un souci de compréhension dans la réponse du Syndic à la page 7 du procès-verbal. Après avoir réécouté l'enregistrement la secrétaire a fait la correction suivante :

« **M. Jacques-André Conne** répond que la Municipalité n'a pas été nantie de cette proposition, mais l'étudier peut donner des indications auxquelles on ne pense pas en prime abord avant de contacter le centre commercial ».

**M. Bernard Hagin** demande de corriger un paragraphe du procès-verbal à la page 2.  
« M. Bernard Hagin signale qu'heureusement il y a des gens qui ont du bon sens comme à l'école de Mémise qui a refusé de faire ce mur. Le mur doit faire 2,50 m de haut pour protéger les fenêtres du bâtiment contre le bruit. Or comme l'école de Mémise est en contrebas de l'ordre de 1,50 à 2 m. La hauteur de protection exigée de 2,50 m avec le mur actuel est acceptable. Je me permets aussi d'exprimer des doutes quant aux compétences de la

commission consultative de Lavaux quand on voit ce qu'elle accepte au droit des parcelles 1565 et 1566 : faire un mur en béton lavé posé sur un mur existant en béton coffré, parce que la partie supérieure est subventionnée alors l'autre ne l'est pas ou existait déjà. Faire plus laid ou pire que ça, c'est difficile. »

**Mme Claudia Ricci Bovier** demande la modification de son intervention à la page 5 du procès-verbal de la manière suivante :

« Nous sommes constamment envahis, via les media, d'informations inquiétantes sur l'environnement et notre santé. Il faut se poser les bonnes questions et ne pas réagir d'une manière émotionnelle. La communauté scientifique mondiale s'est penchée sur cette problématique et de nombreuses études de grande envergure ont été réalisées depuis 2006, prouvant le non risque pour la santé des terrains synthétiques et notamment, démontrant aucune augmentation du risque de développement de cancer (lymphome) lors de la pratique de ce sport.

Actuellement, une importante étude à grande échelle est en cours effectuée par le CDC (Centers for Disease Control and prevention) et permettra de trancher sur la question lors de sa publication en 2019. Il n'y a aucune urgence à changer le terrain synthétique de Lutry pour l'instant mais il est important de suivre les recommandations d'hygiène de l'OFSP et de continuer d'encourager la pratique d'un sport. »

Le procès-verbal est adopté avec une abstention.

### 3. COMMUNICATIONS DU BUREAU DU CONSEIL COMMUNAL

Le jeudi 23 mars, le **Président** a répondu à l'invitation de la Ville de Pully à la cérémonie annuelle des trois corps sécuritaires.

Le 17 avril, il s'est rendu au rapport annuel de l'APOL. Il s'est réjoui d'y avoir rencontré de nombreux conseillers de Lutry.

Concernant le décompte des jetons de présence, les conseillers qui désirent le détail doivent s'adresser à la secrétaire qui pourra leur donner les informations nécessaires.

**Le Président** demande d'agender la date du samedi 7 juillet de 8h00 à 19h00 environ pour la sortie récréative organisé par lui-même. Un programme détaillé parviendra par la suite.

### 4. DEPOT DE MOTIONS ET DE POSTULATS

Aucune motion ou postulat n'ont été déposés sur le bureau du Conseil.

### 5. PREAVIS MUNICIPAL N° 1248/2018 : RAPPORT DE LA MUNICIPALITE RELATIF A LA MOTION DU CONSEILLER JEAN-FRANÇOIS CHAPUISAT « POUR UNE COMMUNICATION LARGE ET PERFORMANTE SUR LE PROJET LIE AUX BHNS »

Au pupitre, **M. Cédric Alber**, président de la commission, est dispensé de la lecture de son rapport par **le Président** puisque tous les conseillers l'ont reçu. La commission à l'unanimité a relevé que le plan d'action de la Municipalité était bien existant et que des actions avaient déjà été réalisées plusieurs années auparavant pour consulter et informer la population. La Municipalité propose de mettre en place une communication interne à l'administration communale sachant que la Municipalité n'a pas de ressources concernant la communication. La commission soutient la volonté de la Municipalité d'engager une personne pour la communication. La commission unanime accepte les conclusions du préavis.

**M. Pierre Bonjour** approuve les conclusions du préavis. Il émet le **vœu** que cette communication soit aussi interactive que possible. On peut faire un échange sous deux formes :

- 1) Trouver un moyen de répondre aux questions les plus fréquentes, comme la formule questions-réponses que l'on trouve sur internet.
- 2) Il souhaite que la Municipalité avec l'aide des communes voisines organise une véritable séance d'information un samedi matin, par exemple, avec un dialogue entre la population et les autorités. Ceci se fait déjà dans l'ouest et le nord lausannois. Les mandataires peuvent participer également à cette séance et répondre aux questions.

La Municipalité ne demande pas la parole.

**Le Président** ouvre la discussion.

**M. Philippe Mingard** signale que le groupe de concertation a largement discuté des problèmes d'information concernant l'axe fort et de la motion Chapuisat. Il a beaucoup échangé avec la Municipalité à ce sujet. Le groupe de concertation invite les conseillers à soutenir ce préavis.

**M. François Pittet**, malgré le fait d'être sous le seuil des procédures des marchés publics, veut savoir quels étaient les critères pour choisir l'agence et s'il y avait d'autres agences qui ont postulé. Il veut savoir aussi pourquoi on a attendu l'entrée en fonction d'un spécialiste en communication pour choisir l'agence.

**M. Jacques-André Conne** répond que le mandat a été lancé l'automne passé bien avant la motion Chapuisat. Le mandat a été confié à l'agence Numéro 2 car celle-ci avait déjà été sollicitée pour un petit mandat de présentation du BHNS, avec des panneaux qui expliqueraient la problématique. Ces panneaux sont visibles au passage du Voisinand. L'agence connaissait bien le projet. Une deuxième agence a quand même été sollicitée, mais n'a pas répondu à l'appel d'offres.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close.

**Le Conseil adopte les conclusions du préavis avec une abstention**, à savoir :

1. d'autoriser la Municipalité à engager les dépenses relatives à la communication dans le cadre du réaménagement de la route de Lavaux en coordination avec la mise en œuvre d'une nouvelle ligne de bus à haut niveau de service ;
2. d'autoriser la Municipalité à engager un/une spécialiste en communication courant 2018, chargé/e de coordonner les actions de communication de la commune ;
3. d'accorder les crédits nécessaires à la réalisation de ces dépenses soit :
  - CHF 130'000.- relatifs au mandat de communication du projet lié au BHNS ;
  - CHF 30'000.- pour l'engagement d'un/une spécialiste en communication.
4. d'admettre le mode de financement proposé.

6. PREAVIS MUNICIPAL N° 1249/2018 CONCERNANT LE RENFORCEMENT DE L'OFFRE EN TRANSPORTS PUBLICS SUR L'AXE NORD-SUD (LIGNES TL 68 et 69)

Au pupitre, **Mme Alessandra Silauri**, présidente de la commission, est dispensée de la lecture de son rapport par le **Président** puisque tous les conseillers l'ont reçu.

**Mme Alessandra Silauri** remarque que toutes les communes qui font partie de ce projet de transports publics, Lausanne et régions, soumettent un projet qui est validé par le Conseil d'administration de transports lausannois. La commission a pris connaissance des variantes qui ont été écartées par le groupe de concertation, surtout pour une question de coûts. Il y a peu de chances quelles soient validées par le Conseil d'administration des TL dans sa séance du 15 mai. La commission à l'unanimité accepte la conclusion du préavis.

La Municipalité ne désire pas s'exprimer pour l'instant.

**Le Président** ouvre une discussion générale.

**M. Philippe Mingard** signale que le groupe de concertation estime que la ligne de bus nord-sud est indispensable pour le futur et doit être considérée comme liaison verticale pour relier l'ensemble des transports existants. Le fait de renforcer cette ligne donne un signal positif aux habitants des hauts de Lutry. Les investissements du futur axe fort BHNS ligne 12 ne seront pas uniquement réservés aux habitants du Bourg. En acceptant le renforcement de cette ligne et la possibilité d'utiliser le taxi bus, l'ensemble des zones constructibles seront reliées par les TP avec des moyens performants qui permettront dans un futur un transfert modal et une diminution du trafic routier.

C'est une première étape. Cette ligne devra évoluer avec les futures améliorations apportées à la cadence des futurs RER et la ligne BHNS.

Il y aura peut-être la possibilité de transporter une partie des élèves avec la ligne nord-sud. Il faut savoir qu'actuellement la commune dépense 1,5 millions pour les transports scolaires.

Il remercie la Municipalité d'avoir répondu favorablement à leur demande dans les meilleurs délais.

**M. Gilles Cottet** en tant que dépositaire de la pétition d'une meilleure desserte des hauts de Lutry tient à remercier le groupe de concertation et la Municipalité pour sa rapidité. La ligne 68 est plus pertinente que la ligne 69. Pour le maintien d'une ligne 69 à terme il y a deux éléments pertinents :

1) Les cadences entre les lignes 68 et 69 doivent être espacées de manière qu'il y ait une desserte de 15 minutes à la Croix sur Lutry ou au bourg.

2) La possibilité de connexion à Bossières.

Si ceci n'est pas encore prévu, il émet le **vœu** que la Municipalité fasse tout son possible pour qu'il le soit.

**M. Kilian Duggan** explique que la Municipalité a privilégié le renforcement de l'Ouest au lieu de l'Est, tout en maintenant une desserte. Il s'agit d'une intention. Le Conseil d'administration des TL devra valider ce renforcement. L'urgence de faire ce préavis est qu'il faut annoncer aux TL cette demande d'amélioration afin de pouvoir l'inclure dans le plan de développement d'offres qui interviendra au changement d'horaires. Les plans du préavis sont informatifs, ils vont être affinés et tiendront compte des vœux et remarques.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close.

**Le Conseil adopte la conclusion du préavis à l'unanimité, à savoir :**

1. d'inscrire au budget dès 2019 les coûts supplémentaires de CHF 280'000.- inhérents au renforcement des lignes 68 et 69

7. REPONSE AU POSTULAT DE MADAME LA CONSEILLERE CLAUDIA RICCI BOVIER, « POSSIBILITE DE METTRE EN PLACE UNE DEMARCHE PARTICIPATIVE, QUANT A L'AVENIR DE LA CIRCULATION ET DU PARCAGE DANS LE BOURG ET SES ENVIRONS IMMEDIATS »

**Mme Claudia Ricci Bovier** est très satisfaite de la réponse à son postulat et remercie la Municipalité pour avoir fait tout ce travail. Malgré des avis très divergents au départ, grâce au bureau mandaté et à tous les participants, les réunions ont été constructives.

8. REPONSE AU POSTULAT DE MONSIEUR W. WEBER « EASY VOTE »

**M. Claude Weber** est tout à fait satisfait. Il remercie la Municipalité de la rapidité pour traiter ce postulat et espère que l'expérience sera positive.

9. ELECTION D'UN MEMBRE ET D'UN SUPPLEANT A L'ASSOCIATION INTERCOMMUNALE DE L'ORPC DU DISTRICT DE LAVAUX-ORON

**Mme Monique Weber** s'exprime comme présidente de la commission des affaires régionales et intercommunales. Elle a beaucoup échangé avec la Municipalité. L'idée est qu'un municipal siège dans le comité directeur de cet organe. La candidature de M. Kilian Duggan comme membre et celle de Mme Claire Glauser comme suppléante ont été présentées. Les candidats de Lutry seraient des membres de la commission des affaires régionales et intercommunales. L'organisation de l'ORPC permettra d'avoir les documents à l'avance afin de pouvoir en débattre au Conseil.

M. Thierry Buche propose la candidature de **M. Patrick Sutter** comme membre. Il est élu.

M. Guy Wolfensberger propose la candidature de **Mme Cindy Freudenthaler** comme suppléante. Elle est élue.

**M. Jacques-André Conne** désire officialiser ce sujet. La Municipalité a revendiqué un poste au sein du comité de direction de l'ORPC. Elle présente la candidature de M. Kilian Duggan comme membre et celle de Mme Claire Glauser comme suppléante. Le municipal aura une seule voix tandis que M. Patrick Sutter aura 11 voix (soit une voix pour 1000 habitants).

## 10. COMMUNICATIONS MUNICIPALES

**N° 618/2018** *Installation d'un véhicule Mobility électrique au parking de la Possession*

Préavis pour la séance du 25 juin 2018

*Comptes et gestion 2017*

*Règlement du Conseil d'établissement*

La Municipalité dans sa séance du 26 mars a nommé **M. Gilles Cottet** remplaçant à la commission consultative des agrégations à la bourgeoisie, suite à la démission de M. Dominique Roulet.

**Mme Claire Glauser** donne lecture d'un courrier de Mme Cesla Amarelle, Conseillère d'Etat, cheffe du Département de la Formation, de la Jeunesse et de la Culture. M. Jacques-Peter Comtesse, directeur des écoles, étant en arrêt de travail pour des problèmes de santé, un successeur a été trouvé, **M. Christian Berdoz** délégué aux affaires inter cantonales du département. Il entrera en fonction le 1<sup>er</sup> mai. Il a officié plusieurs années à l'établissement primaire et secondaire de Corsier sur Vevey.

**M. Kilian Duggan** demande à M. Guy Wolfensberger d'attendre la prochaine séance pour avoir une réponse plus complète concernant l'utilisation du parking au nouveau Centre commercial.

Suite à la question, lors de la dernière séance, de Mme Cindy Freudenthaler M. Duggan répond que dans le cadre du PALM, le Canton a proposé à la Confédération de prendre la gestion du trafic d'agglomération dont Lutry fait partie en créant une centrale de gestion pour toute l'agglomération lausannoise. La Municipalité a décidé de sursoir à cette décision de rentrer dans la GCTA (gestion coordonnée du trafic d'agglomération). Pour la Commune de Lutry, ceci représente 6,4 km de réseau, trois traversées piétonnes et deux installations pour régler le trafic. Au niveau financier, il faudra investir 1 million dans les installations lumineuses pour les contrôler avant de pouvoir les confier au Canton.

Dans le cadre du PP7, des études vont être réalisées. Les coûts financiers sont importants et il n'y a aucun bénéfice en termes d'efficacité à court terme dans la gestion des nuisances. Dans le cadre du PP7 pour l'inclusion dans l'agglomération, des études du trafic seront effectuées sur tout le territoire. Ces études permettront de répondre de manière plus précise sur la façon de s'intégrer.

**M. Pierre-Alexandre Schlaeppli** rappelle qu'un préavis sur les zones réservées avait été voté par le Conseil et les oppositions avaient été levées. Il vient de recevoir l'information que le Département l'a approuvé et qu'il n'y a pas eu de recours.

**M. Charles Monod** répond à M. Pittet concernant une question posée lors de la dernière séance par rapport à la desserte des transports publics pendant les sept semaines de travaux. Les CFF ont dit qu'il s'agissait d'une erreur. Ils ont confirmé qu'ils desserviront avec des transports publics le sud de la gare de la Conversion pendant les 7 semaines que vont durer les travaux. Il y aura une marquise qui avait été votée dans le budget 2018 pour ces travaux.

#### 11. DISCUSSION SUR LES MOTIONS ET LES POSTULATS DEPOSES AU POINT 4 DE L'ORDRE DU JOUR

Ce point est caduc, aucune motion ou postulat n'ayant été déposé sur le bureau du Conseil.

#### 12. INTERPELLATIONS QUESTIONS ET DIVERS

**Mme Françoise Grétilat** explique que l'UCV (Union des Communes Vaudoises) a publié un ouvrage concernant les comptes. Un chapitre est dédié au futur nouveau plan comptable. Elle demande si c'est possible d'envoyer cet ouvrage à tous les conseillers.

**M. Jacques-André Conne** remarque qu'il s'agit d'un ouvrage très technique et la Municipalité n'a pas souhaité l'offrir aux conseillers. Le Président de la commission des finances l'a reçu. M. Conne avoue qu'il n'a pas fini de le lire. Peut-être que si le président de la commission des finances dit que c'est bien de l'acheter pour l'ensemble des conseillers, ceci sera fait.

**Mme Alessandra Silauri** veut savoir si le groupe de concertation va être supprimé.

**M. Jacques-André Conne** répond que la Municipalité n'a pas été aussi affirmative. Ce groupe de concertation avait été mis en place dans le cadre du PALM. Ce n'est pas l'intention de la Municipalité de le supprimer.

**M. Ludovic Paschoud** signale que la mise en place du nouveau système de parcage génère des questions de la part des habitants, des visiteurs et des commerçants. Ne pas accorder plus de 30 minutes aux heures de midi ne favorise ni les restaurateurs, ni les clients des restaurants. De même, la durée de parcage imposée jusqu'à 22h et les dimanches. Beaucoup de communes laissent le parcage libre plus tôt et ceci permet aux habitants de se parquer pour la soirée.

Il demande à la Municipalité si elle est déjà informée des problèmes provoqués par son régime de parcage. Si oui, envisage-t-elle d'effectuer des modifications ?

Réponse de **M. Kilian Duggan** : suite au refus par referendum du projet de parking pour créer des places supplémentaires, la Municipalité a décidé d'actionner le levier du régime de stationnement. Trois lignes directrices ont été définies:

1. Faciliter l'expérience de l'utilisateur.
2. Soutenir le commerce local.
3. Réduire le trafic dans le Bourg.

Dans tout le périmètre du Bourg, l'amplitude horaire et journalière de stationnement a été unifiée. Ensuite, un hypercentre et une périphérie ont été définis. Dans les zones courte durée 30 minutes, il est possible de se parquer jusqu'à 59 minutes si le disque est bien mis. Dans la périphérie se trouve le parking payant et illimité (96h), tout en offrant les premières 30 minutes. Quand toutes les mesures seront mises en place, un suivi sera effectué et l'avis de tous les acteurs sera pris en compte. Il faudra connaître d'une manière plus précise les habitudes d'utilisation pour faire, si nécessaire, des adaptations du régime de stationnement. La Municipalité a édité un petit cahier où sont détaillées les différentes zones de stationnement.

**M. Philippe Mingard** répond à Mme Silauri que le groupe de concertation est d'accord de continuer la collaboration avec la Municipalité qui est actuellement excellente. Il estime que c'est très constructif de pouvoir continuer cette collaboration.

**M. Claude Weber** revient au sujet de l'ouvrage de l'UCV. Il constate que lors des séances de groupe concernant les comptes, les membres de la commission des finances doivent expliquer le contenu des comptes aux conseillers. Il ne pense pas que c'est le président de la commission des finances qui doit décider qui reçoit cet ouvrage. Il faudrait l'envoyer au moins aux membres de la commission des finances. La Municipalité pourrait aussi le donner à ceux qui en font la demande.

**M. Michel Monod** a acheté le livre qui ne l'a pas intéressé et il le met à disposition.

**Mme Chantal Bellon** informe que l'égalité salariale entre hommes et femmes dans la Commune de Lutry est fort heureusement positive. Au niveau fédéral, une charte pour l'égalité salariale dans le secteur public a été lancée par le Conseiller fédéral Alain Berset et les membres des exécutifs de 25 cantons et communes. Le bureau de l'égalité entre femmes et hommes est à disposition des signataires pour les soutenir dans cet engagement commun qui comporte 5 points :

1. Sensibilisation à la loi fédérale hommes-femmes au sein de l'administration.

2. Contrôle régulier de l'égalité hommes-femmes au sein de l'administration.
3. La promotion du contrôle régulier de la qualité salariale.
4. Respect de l'égalité salariale dans le cadre de l'octroi des subventions ou des marchés publics, en introduisant des mécanismes de contrôle.
5. Participation au monitoring du bureau fédéral de l'égalité entre femmes et hommes, qui assure la cohésion et la visibilité de l'engagement commun.

Apparemment la Commune n'est pas signataire de cette charte. Si tel est le cas, Mme Bellon invite la Municipalité d'en prendre connaissance et de devenir elle aussi signataire.

**M. Alain Amy** revient sur la réponse au postulat de Mme Ricci Bovier. Il faisait partie du groupe d'accompagnement qui en plus du questionnaire envoyé aux habitants, seule solution retenue par la Municipalité, avaient émis des idées pour avoir une démarche participative, sondages de rues, ateliers, stands lors des manifestations, pouvoir solliciter les écoliers. Il demande si le questionnaire est un premier pas et si d'autres démarches participatives suivront ou s'il y aura uniquement le questionnaire.

**M. Jacques-André Conne** explique que dans un premier temps, la Municipalité va travailler avec le questionnaire et voir s'il y a des réponses intéressantes et utiles. Si tel est le cas, aucune autre démarche ne sera effectuée.

**Mme Claudia Ricci Bovier** trouve urgent de sensibiliser les gens qui rentrent dans le Bourg en voiture et vont très vite alors qu'il y a des sens interdits, notamment au début de la Grand-Rue. Un jour il va y avoir un accident si rien n'est fait. Il faut trouver une autre solution que les panneaux que certaines personnes ne voient pas.

**M. Kilian Duggan** souligne que dans le Bourg, un concept global de circulation et de stationnement est en développement. Cette demande sera traitée dans ce contexte.

**M. Guy Wolfensberger** souhaite faire un vœu qui l'a été soumis par un lutrien habitant près de la plage, qui avait été impliqué dans le sauvetage de la personne décédée il y a deux ans d'un accident de paddle. **Vœu** : installer un défibrillateur à la plage, un lieu qui accueille plusieurs milliers de visiteurs chaque année et où malheureusement des accidents cardiaques peuvent se produire. La présence des Securitas sans doute rompus à l'utilisation de ces appareils permettant certainement un bon et rapide usage en cas de besoin. Si la mise en place d'un tel appareil devait être freinée par des aspects budgétaires ou pratiques il souhaiterait que l'on envisage de déplacer l'un ou l'autre appareil situé à un endroit actuellement moins propice.

**M. Jacques-André Conne** a assisté à l'assemblée de la société internationale du sauvetage du Léman. A cette occasion, M. de Rham, qui avait participé lors de l'accident mortel, a expliqué que l'utilisation d'un défibrillateur n'est pas si simple. A Lutry, il y a une douzaine d'appareils. Une quarantaine d'employés de la Commune sont formés pour les utiliser. Ils reçoivent une instruction des samaritains qui est renouvelée régulièrement.

Il y a une controverse avec ces appareils. A un moment, c'était la mode et des défibrillateurs étaient installés partout. La première chose à faire et d'appeler les secours. Il faut savoir aussi faire un massage cardiaque, car il doit être fait avant d'utiliser un défibrillateur. La Municipalité va se pencher sur la question et faire une pesée des intérêts. Elle prendra des mesures le cas échéant.

**M. Gilles Cottet** a fait un cours de premiers secours et il a appris à utiliser un défibrillateur. Le massage cardiaque ne fait pas repartir un cœur, mais le défibrillateur peut le faire. Aux Etats-Unis, il a été constaté que le taux de survie en cas d'arrêt cardiaque est largement supérieur. L'appareil indique tout ce qu'il faut faire et comment.

**Mme Claudia Ricci Bovier** estime que la meilleure solution est de refaire un cours de premiers secours, car savoir faire un massage cardiaque est très important. C'est complémentaire. C'est bien d'avoir un défibrillateur, mais il faut savoir l'utiliser et ne pas paniquer s'il faut s'en servir.

**M. Christian Lanzrein** remercie la Municipalité, surtout M. Charles Monod, concernant l'article en première page de l'Echomunal sur le futur label de la cité de l'énergie.

L'ordre du jour étant épuisé, **le Président** lève la séance à 21h33.

**La prochaine séance est fixée au lundi 25 juin 2018 à 20h00**

BUREAU DU CONSEIL COMMUNAL

Le Président

La Secrétaire



Olivier Rodieux



Pilar Brentini